

CONSIGNES / CONSEILS

EN CAS D'ALERTE

Quoi qu'il arrive, suivez **UNIQUEMENT** les consignes des autorités.



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge.



- Ne téléphonez pas, laissez les réseaux libres pour les secours.



- Ecoutez la radio : France Bleu Orléans 100.9 FM et France Info 105.5 FM.

DÈS AUJOURD'HUI

- Étudiez les clauses de votre contrat d'assurance
- Faites vérifier l'amarrage des citernes de gaz et/ou de fuel
- Sachez où se situent le disjoncteur électrique et le robinets d'arrêt des circuits d'eau et de gaz : il faudra les fermer en cas d'inondation
- Évitez de mettre toutes les installations sensibles dans un sous-sol ou sur un rez-de-chaussée inondable
- Stockez quelques parpaings afin de pouvoir, le cas échéant, surélever vos meubles et appareils ménagers
- Vérifiez régulièrement l'état de votre toiture et de vos cheminées
- Entretenez vos arbres et arbustes pour éviter les chutes de branches

- Préparez et ayez toujours à disposition votre kit familial de sécurité (si possible un au domicile, un dans les véhicules) :

- Une radio et ses piles de rechange
- Une lampe de poche et ses piles
- De l'eau potable, quelques vivres longue conservation et énergétiques
- Une mini-pharmacie (désinfectant, pansements, collyre,...)
- Des médicaments si nécessaire
- Les copies des papiers importants : carte d'identité, permis de conduire, livret de famille,...
- Des vêtements de rechange, des couvertures de survie

- Téléchargez et remplissez votre Plan Familial de Mise en Sécurité sur <http://www.loiret.gouv.fr>

